



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NUMÉRO 1848  
TRAVAUX DE CORRECTION DE  
L'ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR LA RUE DES LILAS  
(SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL)**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 4 mai 2026, le règlement numéro 1848 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de correction de l'émissaire pluvial sur la rue des Lilas (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 2 juin 2026 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ce règlement sur le site Web de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net), dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 3 juin 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville